

Le 23 juillet 2020, la communauté de communes Châteaubriant – Derval a décidé d’engager la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs (SITC) concomitamment à la désignation de ses représentants suite aux élections municipales. Sur la région de Nozay, ce sont les communes d’Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay, membres du SITC, qui vont devoir se prononcer sur l’engagement de cette procédure.

Parallèlement, les deux communautés de communes ont engagé un dialogue avec le Conseil Régional des Pays de la Loire pour préciser les modalités de la prise de relai sur les missions exercées par le SITC sur les transports réguliers destinés principalement aux scolaires et les transports collectifs à la demande afin d’en assurer la continuité.

Dans ce contexte, il est proposé d’engager la procédure de dissolution du SITC selon les dispositions prévues par l’article L.512-33 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle conduit les membres du syndicat par accord unanime et délibérations concordantes à déterminer les conditions de sa liquidation dont notamment les clefs de répartition du personnel et des actifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

DECIDE d’engager la procédure de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs selon les dispositions prévues par l’article L.512-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE d’autoriser Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

1.2. RESILIATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Par décision du 28 mai 2020, le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs (SITC) de la région Châteaubriant – Nozay – Derval a adopté la nouvelle convention relative à la gestion du service de transport à la demande sur le Pays de Châteaubriant pour une durée d’un an, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Par délibération du 17 novembre 2020, la communauté de communes Châteaubriant – Derval, ayant pris la compétence d’autorité organisatrice de la mobilité avec prise d’effet au 1^{er} janvier 2021, a décidé de prendre le relai du SITC pour la gestion par délégation de ce service de transport à la demande afin de conforter la promotion de cette solution de déplacement dans le cadre de la maison de la mobilité implantée à Châteaubriant.

Le dialogue engagé par le bureau du SITC avec Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président délégué à l’Environnement et au Développement Durable de la communauté de communes de Nozay a conduit à un accord sur l’application de ce service sur les communes d’Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay dès le second trimestre 2021 jusqu’à la dissolution du SITC.

Cette gestion sera effectuée par un agent du SITC mis à disposition de la communauté de communes Châteaubriant – Derval sans modification des conditions de réservation du transport à la demande pour les habitants des communes d’Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay.

Pour que cette prise de relai puisse s’effectuer, il est nécessaire de résilier la convention actuellement en vigueur sachant que les communes d’Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et

Vay vont devoir se prononcer sur l'adoption de la nouvelle convention à signer avec la Région des Pays de la Loire et la communauté de communes Châteaubriant – Derval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de résilier la convention relative à la gestion du service de transport à la demande sur le Pays de Châteaubriant avec prise d'effet suite à l'adoption de la nouvelle convention par les communes d'Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay et la Région des Pays de la Loire ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. AMENAGEMENT RUE DES RIVIERES – RUE DE LA RABAILLERIE – PLACE SAINT-GREGOIRE

– CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre de l'aménagement rue des Rivières – rue de la Raballerie et Place Saint-Grégoire, et suite à l'établissement d'un relevé topographique fin novembre, il convient désormais de signer une convention pour une mission d'ingénierie.

Monsieur le maire propose de retenir le cabinet AIR GEO, géomètres experts à Châteaubriant, pour un montant d'honoraires de 15 000,00 € HT (18 000,00 € TTC), pour les missions suivantes :

- Etudes préliminaires
- Avant-projet
- Etude de projet et d'exécution
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Suivi de chantier
- Assistance aux opérations de réception.

Après un débat sur l'opportunité du choix de ce cabinet, Monsieur le maire ajoute que, par comparaison avec le dossier d'aménagement de la rue du Soleil Levant, le coût s'avère être moindre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention pour une mission d'ingénierie avec AIR GEO, géomètres experts à Châteaubriant.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire donne lecture des informations mensuelles de la Communauté de Communes de Nozay.

3.2. DECISIONS DU MAIRE ET DU BUREAU MUNICIPAL

Bureau 18 janvier

- Collectif Bretagne Réunie : demande de rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne

Bureau 25 janvier

- Devis validés

- BODET pour 2 284,56 € TTC (cloches église)
- AUTO TG pour 974,43 € TTC (embrayage véhicule services techniques)

- Communauté de Communes – Commission Sports

Projet BMX : 2 communes intéressées pour accueillir l'activité (Abbaretz et Treffieux)

Sur Abbaretz, site de la mine. Terrain départemental (le Département pas favorable actuellement)

Sur Treffieux, site du terrain de foot. Infrastructures nécessaires à l'activité déjà en place (vestiaires, éclairage, stationnement). Investissements limités pour la CCN

Projet en place pour fin 2022

- Communication

- Bulletin : dates de parution à revoir, notamment pour celui de janvier
- Gazette : prévoir une lettre d'information exceptionnelle en Février sur les travaux d'aménagements et projets (Réinventer rural, rue des Rivières – rue de la Rabaillerie – Place St Grégoire, rue du Petit Bois, rue du Don, extension école, projet BMX...)

Bureau 1^{er} février

- Ecole publique La Hulotte

Intervention d'une compagnie sur la thématique du cirque :

Accord du bureau pour que l'équipe enseignante utilise le budget sortie scolaire (10€ par élève) pour le financement. Pas de sortie scolaire en juin

- Elections en juin

Double scrutin (Département et Région)

Les bureaux seront déplacés dans la salle du Temps Libre afin de respecter les distanciations

- Assainissement

Dysfonctionnement sur la partie privée chez CYCLOVAC

Pas de tabouret, raccordement en direct

=> Tabouret à la charge de la commune

3.3. REUNIONS A VENIR

- Lundi 15 février – 19 h : Commission Finances
- Lundi 8 mars – 19h30 : Conseil Municipal
- Lundi 22 mars – 19h30 : Conseil municipal – séance plénière (Présentation BRUDED)

Affiché le 10 février 2021

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 11 JANVIER 2021

BRUHAY Didier	
CHASLES Chantal	
BRAUD Gérard	
GENAY Aurélie	
SCHNEIDER Yves	
LE DREFF Kristell	
YVENAT Valentin	
FILLAUDEAU Quentin	
PAPIN Johanna	
SEGURA Emilie	
FREDOUEIL Pierre-Yves	
DANIEL Philippe	<i>Absent excusé</i>